

ARTICLE 1 : Objet :

IDA Troc Sports a pour objet de permettre aux particuliers par un contrat de dépôt-vente de vendre et/ou d'acheter à d'autres particuliers des articles de sport, loisir, plein air d'occasion sur une surface de vente dénommée IDA Troc Sports et spécialement affectée à cet effet par les adhérents de l'UCIA IDA selon les modalités suivantes :

🕒 Je veux déposer mon matériel de sports d'occasion :

1/ Je sélectionne mon matériel de sports.

2/ Je me rends au gymnase David Douillet le mercredi 4 Septembre de 9h à 18h.

3/ Je remplie ma fiche d'inscription. Vous aurez 2 choix : je veux vendre mon matériel et je fixe mon prix de vente, ou je veux faire un don, nous nous occupons de la vente. Sont acceptés skis, cycles, fitness, trotinettes, snowboards, etc... La dépose est gratuite.

L'UCIA IDA s'autorise à refuser le matériel d'occasion pouvant présenter un risque pour la sécurité des acheteurs comme les cordes, baudriers, casques, ...

4/ Je reviens à partir du lundi 09 Septembre 2019 jusqu'au samedi 14 Septembre 2019 au magasin Optic 2000 à l'Isle d'Abeau :

- mon matériel a été vendu, je reçois le montant de la vente sous forme de bons d'achats valables chez tous les adhérents de l'UCIA IDA*.
- mon matériel n'a pas été vendu, je le récupère.

🕒 Je veux vendre mon matériel de sports d'occasion :

1/ Je viens chez Optic 2000 pour réserver mon emplacement de 2x1,5m à l'avance pour un montant de 6€. Ou je réserve mon emplacement via le lien présent dans le mail de présentation.

2/ Mon commerçant me remet un coupon à présenter le matin avant mon installation.

3/ RDV le samedi 07 Septembre 2019 à partir de 8h pour la mise en place. Si vous n'avez pas réservé vous pouvez également vous présenter directement sur place le samedi matin sous réserve d'emplacement encore disponible.

ARTICLE 2 : Déroulement du IDA Troc Sports :

2.1 dépôts : Vous déposez vos articles de sports d'occasion à l'espace IDA Troc Sports du mercredi 04 Septembre 2019 dès 09h jusqu'à 18h, au gymnase David Douillet de L'Isle d'Abeau.

2.2 ventes : Vous achetez des articles de sports d'occasion à l'espace IDA Troc Sports le samedi 07 Septembre 2019 à partir de 10h, lors du forum des associations de L'Isle d'Abeau.

ARTICLE 3 : Modalités du dépôt :

L'UCIA IDA est libre de refuser de prendre en dépôt des articles qui ne répondraient pas à ses exigences notamment de sécurité, de qualité ou de prix. Si ceux-ci sont conformes à ses critères, il en devient dépositaire et vous propose de signer un "contrat IDA Troc Sports" rendant votre dépôt irrévocable jusqu'à la fin de l'opération, ce contrat permettant de proposer vos articles à la vente.

Dès le lundi suivant la fin de IDA Troc Sports, vous serez tenu de récupérer vos articles invendus au cours de cette même semaine. Si ces articles ont été vendus, un ou des bons d'achats (valables chez tous les adhérents de l'UCIA IDA), d'une valeur égale au montant de la vente de vos articles, sera tenu à votre disposition au magasin Optic 2000 dès 10h le lundi matin 09 Septembre 2019. Chaque bon d'achat IDA Troc Sports, non remboursable, est valable 3 mois à compter de son émission et est utilisable en une fois dans le commerce de votre choix*.

ARTICLE 4 : Obligations du déposant :

En votre qualité de déposant, vous vous engagez à :

4.1 - Nous confier des articles en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés, étant entendu que vous restez responsable de tous les dommages ou pertes dont pourraient être victimes votre acheteur ou toute autre personne du fait des articles vendus par vous lors de l'opération IDA Troc Sports. En aucun cas la responsabilité de l'UCIA IDA pourra être mise en cause.

4.2 - Justifier du lieu et de la date d'achat des articles confiés en dépôt vente.

4.3 - Nous présenter lors du dépôt de vos articles, une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour...)

4.4 – Le déposant s'engage à venir récupérer entre le lundi 09 Septembre 10h et le samedi 14 Septembre 2019 19h soit ses bons d'achats si les articles ont été vendus, soit son matériel en cas d'invendu.

4.5 – Le déposant est informé que tout invendu non récupéré entre le lundi 09 Septembre et le samedi 14 Septembre 2019 à votre magasin Optic 2000 de l'Isle d'Abeau dès le samedi 14 Septembre 2019 à 19h.

ARTICLE 5 : Obligations de IDA Troc Sports :

En sa qualité de dépositaire, IDA Troc Sports s'engage à :

5.1 - Faire ses meilleurs efforts pour faciliter la vente des articles de sport que vous lui confiez, mais ne garantit en aucun cas la vente des dits articles.

5.2 - Respecter strictement le prix de vente indiqué par le déposant sur le contrat.

ARTICLE 6 : Information générale :

LES ARTICLES ACHETÉS LORS DE IDA Troc Sports NE SONT NI REPRIS
NI ECHANGÉS PAR UCIA IDA.

ARTICLE 7 :

Vos données sont collectées afin de permettre la gestion de vos dépôts et achats dans le cadre du IDA Troc Sports et sont destinées à l'UCIA IDA.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à UCIA IDA Service IDA Troc Sports, 4 place Gabriel Peri 38080 L'ISLE D'ABEAU.

*Le Tulipier, Soal Equipements, Le Béa Ba, Optique des 3 Vallons, Dezup, Stéphanie Canard Sophrologue, Carole Dabkowski IAD, Mc Donald's, Rapid Pare-brise, Alony Arthurimmo.com, B2C Europe, Rêve Corner, Cabinet Denis Lemaille, Existe en Ciel, IMG Entreprises, MB Prod, Pharmacie du Bourg, Le relais du Catey, Campanile Lyon Est L'Isle d'Abeau, IDA Sports Loisirs, Bulle de Bien Naître, Trésor de Douceur, Vision Plus, Le Restaurant du Golf des 3 Vallons, Cabinet Méhu, Ré Stella Plus Belle, Saucissons Moiroud, Jérôme Laugt, Le Fourn'Isle, Fleuriste Fleur de L'Isle, Optic 2000, Botanic.